

décider toute question dont il pourrait être saisi par la Commission de contrôle et le Secrétaire général. Cette proposition fut adoptée afin de permettre l'examen de questions majeures par un groupe assez représentatif dans le cas où il ne serait pas possible, dans un délai raisonnable, de réunir l'Assemblée ou le Conseil. Le Bureau de l'Assemblée se compose de représentants de la Belgique, de la Bolivie, du Canada, de l'Egypte, de la France, de la Grèce, de la Norvège, du Portugal, de la Suisse et du Royaume-Uni.

En déclarant l'ajournement de la vingtième Assemblée, le Président a dit que les délégués avaient été convoqués à Genève pour prendre des décisions graves et de haute portée. Ils ne s'étaient pas réunis pour faire le procès d'un pays ou d'un système de gouvernement, mais pour examiner des actes et confronter ces actes avec les principes du Pacte. Les délégués s'étaient efforcés d'agir selon les principes du droit et de l'équité. Ils quitteront l'Assemblée en éprouvant une grande anxiété pour tous les pays, mais avec un nouvel espoir, parce qu'un Etat membre avait demandé de l'aide à la Société et ne s'était point adressé en vain. A son avis, le développement de la solidarité internationale était la seule voie possible vers une meilleure compréhension internationale. L'Assemblée avait accompli sa tâche et les délégués avaient le grand espoir que lorsqu'elle se réunira de nouveau, ce sera la preuve que les faibles efforts qu'ils ont déployés n'ont pas été entièrement vains.

H. H. WRONG

A. V. RIVE